



Justice pour les Travailleurs de l'amiante

Le point sur les procès préjudice d'anxiété

q Les procès préjudice d'anxiété sont terminés dans la majorité des cas. Ils se sont achevés par la condamnation de SME (repris par Herakles), Roxel et SNPE à indemniser des ex-salariés exposés à l'amiante sans protection spécifique.

C'est donc un succès pour les victimes de l'amiante. Toutefois ce succès a été atténué ces derniers mois, car les patrons, avarés dès qu'il ne s'agit pas de leurs indemnités à eux, ont réussi à faire diminuer les montants de 10000€ à 7000€, et même, de manière incompréhensible, à 6000€ (2 délibérés différents en une semaine !) en raison d'un juge différent.

La prescription honteuse décidée par les pouvoirs successifs (qui est passée de 30 ans à 5 ans puis à 2 ans !), empêche la constitution de nouveaux dossiers en prud'hommes. Mais attention : cette prescription ne concerne que les procès anxiété. Pour la maladie, qu'elle résulte de l'amiante ou d'un autre produit (trichloréthylène, benzène etc..), les procès continuent devant le TASS.

Pour l'anxiété, seuls les ouvriers d'Etat peuvent continuer pour l'instant, la juridiction différente (tribunal administratif) a été, dans le sens plaidé par nos avocats.

Pour les autres, il reste 2 procès anxiété chez les cadres. Un procès en appel cadres SME le 5 septembre (Herakles a fait appel, pas Roxel), et un autre devant le départiteur le 21 février.

Enfin, nous avons constaté que les entreprises ne payaient pas d'intérêts de retard de paiement. Nous avons interpellé l'avocate. Réponse : « *Nous allons examiner l'opportunité de solliciter le paiement d'intérêts de retard, qui pourrait concerner certains jugements rendus en 2015 et 2016 (le taux d'intérêt ayant substantiellement augmenté ces deux dernières années, passant de 0,04% à plus de 4%)* ».

NON CADRES			
Plaignants ·	1 ^{er} procès ..	Résultat	Situation
Série 1 SME 24 plaignants	26.11.10	10000 € en appel	<i>Cassation rejetée</i> Procès terminé
Série 1 ROXEL 16 plaignants	04.02.11	10000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 1 SNPE... 7 plaignants	29.11.13	7000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 2 SME 17 plaignants	14.09.12	10000 € sauf 3 à 3500 €	Procès terminé <i>Sauf pour 3 ci-dessous</i>
3 plaignantes série 2 SME	14.09.12	6000 € en appel	<i>Après Appel :</i> Procès terminé
Série 2 ROXEL 7 plaignants	14.09.12	10000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 2 SNPE... 20 plaignants	16.05.14	7000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 3 SME 31 plaignants	08.02.13	10000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 3 ROXEL 14 plaignants	08.02.13	10000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 4 SME 69 plaignants	28.03.14	6000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 4 ROXEL 16 plaignants	29.11.13	7000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 5 SME 90 plaignants	16.05.14	7000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 5 ROXEL 41 plaignants	16.05.14	7000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 1 Etat 26 plaignants	11.06.15	8000 €	<i>Pas d'appel.</i> Procès terminé
Série 2 Etat 55 plaignants		Tribunal saisi Attente date procès	Attente date pour le procès

CADRES			
Plaignants ·	1 ^{er} procès ..	Résultat	Situation
Série 1 SME 6 plaignants	01.02.11	10000 € en appel	<i>Cassation rejetée</i> Procès terminé
Série 1 ROXEL 2 plaignants	01.02.11	10000 € en appel	<i>Après Appel :</i> Procès terminé
Série 2 SME 3 plaignants	15.10.12	6000 €	<i>Après Appel :</i> Procès terminé
Série 3 SME 3 plaignants	03.06.13	10000 €	<i>Appel d'Herakles.</i> Procès le 5.09.17
Série 3 ROXEL 3 plaignants	03.06.13	10000 €	<i>Pas d'appel</i> Procès terminé
Série 4 SME 2 plaignants	03.11.14	-	Procès Départage le 21.02.17
Série 4 ROXEL 7 plaignants	30.06.14	7000 €	<i>Pas d'appel</i> Procès terminé

* = Dans quelle série êtes vous ? Consultez nous
hors conciliation ** = Date du 1^{er} procès
*** = salariés ayant quitté SNPE avant création SME